

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU SAMEDI 9 AOÛT 2014
33, 3^{ème} Avenue, Parc du Rocher**

L'Assemblée débute à 10h10.

Il y a alors 92 présents ou représentés.

Le quorum étant de 48, l'Assemblée Générale Ordinaire peut commencer.

Le Président fait mémoire de M. François GODEFROY décédé récemment.

1. RAPPORT MORAL

Le Président, Raymond PILET, présente son rapport moral :

«Bienvenue à vous tous, revenus comme chaque année dans ce parc des vacances familiales, ce bord de mer qui tant nous ressource, cette Grière qui marque nos mémoires. En regardant la mer et la plage du haut de la dune, le retour incessant des vagues m'a rappelé la succession de nos rencontres chaque été, comme ce matin, lors de nos Assemblées Générales d'Association, au Parc du Rocher.

Le plaisir simple de nous retrouver ensemble est toujours le même, mais les actions que nous avons conduites ont bien changé depuis une dizaine d'années. C'est le constat que j'ai d'abord envie de partager avec vous.

1.1/ DES PRIORITES EVOLUTIVES :

*Nous étions, il y a quelques années, surtout préoccupés d'aménagements de bord de mer, avec des accès améliorés pour les poussettes, des ganivelles contre le piétinement de la dune, des bancs en front de mer pour le repos des anciens et le plaisir des yeux pour tous. Bref ! **Une approche de confort, d'esthétique et de sécurité sur nos avenues comme sur la plage.***

*Aujourd'hui nous en sommes à **nous défendre contre une mer qui se fâche de plus en plus fort, mangeant le sable du pied des dunes et cela de plus en plus souvent comme les 27 coups de mer de l'hiver dernier** ainsi que vous l'aurez constaté sur les images récentes de notre site associatif.*

Nos débats en AG ont quelque peu délaissé le ramassage des poubelles de verre en pleine nuit ou le tapage musical des soirées d'animation. Désormais, ils portent surtout sur les défenses défailtantes à la mer, sur la dune « Steinberg » qui recule, le GCU toujours éventré.

*Bref, nous voilà bien installés dans **une stratégie de lutte, de vigilance, de protection à terme de nos propriétés familiales de vacances, d'anticipation des risques que nous pourrions courir ensemble derrière ce cordon dunaire, grignoté chaque année.** Voilà pour le constat sur la ligne d'action actuelle de notre association.*

1.2/ LES CONSEQUENCES DE CE DEPLACEMENT DES PRIORITES D'ACTION :

Le changement des enjeux à défendre nous incite à clarifier notre positionnement associatif.

1.2.1 A DESTINATION DE VOUS TOUS LES ADHERENTS, NOTRE MISSION PRIMORDIALE : VOUS INFORMER

1.2.1.1 Vous informer tous régulièrement

Avec notre souci **d'atteindre chacun** par courrier postal pour ceux qui ne disposent pas de connexion numérique et par l'envoi du bulletin annuel imprimé sur support-papier. Pour les autres, les éditions en ligne sont accessibles en permanence.

1.2.1.2 Vous informer en toute transparence

Par la diffusion réservée aux seuls adhérents des courriers institutionnels à la D.D.T.M., de la D.D.T.M., à Monsieur Le Maire et de Monsieur Le Maire –période du 24 août 2013 au 21 janvier 2014-.

Par l'affichage public de documents remis à la municipalité pour les rencontres officielles inter Parcs.

1.2.1.3 Vous informer de manière claire et correctement documentée

Certaines rubriques du site internet sont des mini-dossiers crédibles et approfondis vis-à-vis des interlocuteurs extérieurs.

En vous fournissant copie du courrier reçu de la D.D.T.M. du 31 décembre 2013 au sujet de la dune Ouest. Un extrait significatif de celui-ci démontre la réalité du sérieux de notre mise en ligne de documents : « La disparition progressive de cette dune est réelle depuis plusieurs années comme en attestent les relevés photographiques insérés sur le site internet de votre association » .

1.2.1.4 Vous informer de manière positive

L'information vise à vous **rassurer par une connaissance aussi vraie que possible des risques**.

Pas à dramatiser et à noircir la situation de nos dunes et de notre Parc.

Pas à démonétiser la valeur de nos patrimoines familiaux respectifs par une information intempestive. Là nous avons vraiment besoin de vos retours.

1.2.2 NOTRE DEUXIEME MISSION FONDAMENTALE : DEFENDRE NOTRE BIEN COMMUN

Nous, et quand je dis nous, je veux dire ici tous les adhérents réunis en Assemblée Générale, nous avons vocation à défendre ensemble le bien de tous.

Nous ne sommes en rien les défenseurs des intérêts privés de tel ou tel en nous substituant à qui que ce soit.

Depuis Xynthia en particulier, nous n'avons pas rechigné à **la tâche commune pour défendre et protéger les intérêts de tous**, tant au plan local que départemental.

1.2.2.1 Notre positionnement près des pouvoirs publics

La complexité des dossiers du littoral auxquels nous sommes confrontés nous renvoie tant vers la Commune que vers l'échelon départemental –services de l'Etat ou collectivités-, comme **centres d'information incontournables**. -A ce sujet, nous sommes très demandeurs de l'Observatoire du Littoral Sud-Vendée-

Nous avons près d'eux **un rôle de lanceur d'alerte** sur les vulnérabilités de notre front de mer. Cette année, « la dune Steinberg » et la fragilisation de la défense face à la villa « La Horde » ont été l'objet de plusieurs courriers ou interventions en réunion.

La pratique de l'association a toujours eu le souci de relations constructives dans la poursuite des objectifs de défense dans ses échanges avec les élus ou la Préfecture.

Nous avons encore des difficultés pour l'accès aux résultats des études publiques récentes concernant le littoral.

1.2.2.2 Nos échanges locaux

Nous avons œuvré depuis plusieurs années à renforcer les échanges entre Parcs et présidents. Depuis que la mairie en est devenue l'acteur central, organisant les rencontres inter-parcs, loin des approches partisans, cette page des échanges troublés est tournée... et bien tournée.

1.3 / CONCLUSION

D'année en année, cette association s'est adaptée de son mieux aux exigences de la réalité marine pour servir ses adhérents et leur environnement. Tout cela n'a pu se faire que grâce à la participation active des administrateurs dans leurs missions.

*Ce fut un plaisir pour moi et je sais tout leur mérite à supporter mes limites. **Un grand merci à chacune et à chacun.** Avec la mer parfois, les choses vont vite et la présence d'un président de proximité et en pleine forme est plus que jamais nécessaire. Au prochain conseil d'administration, le 22 de ce mois, je ne serai pas candidat mais j'aurai grand plaisir à mettre ma mémoire et mes archives à la disposition du futur président... et pourquoi pas ce terrain protégé où nous sommes réunis en AG chaque année...*

Je voulais vous remercier, vous tous les adhérents pour tout ce que vous m'avez apporté les uns et les autres. Surtout de la confiance que vous m'avez accordée depuis onze ans.

Je laisse avec plaisir, la parole à Jacques GUIBLAIS qui va nous décrire l'activité de l'association depuis un an. »

2. RAPPORT D'ACTIVITE

2.1. Précédente Assemblée Générale

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le samedi 10 août 2013 avec 101 adhérents présents ou représentés. Elle a bénéficié en seconde partie d'échanges avec M. le Maire, Serge KUBRYK, M. Dominique GONNOT, 1^{er} adjoint plus particulièrement en charge du littoral et Monsieur Hubert CORTESI, adjoint chargé de l'urbanisme.

Le compte rendu de cette réunion vous a été adressé début septembre 2013.

2.2. Synthèse chronologique de l'activité

24/08/2013 courrier à la DDTM concernant la "dune ouest" avec copie au Maire
courrier en direction d'Orange, relatant les dysfonctionnements du réseau
téléphonique dans le parc

05/09/2013 envoi CR AG 10 août 2013

28/10/2013 réunion des parcs en mairie

26/11/2013	réunion sur site de Gilles Goblet avec M. Dupuy directeur des services techniques
18/12/2013	mise en ligne du CR de la réunion en mairie et des photos du front de mer suite aux gros coefficients de l'automne
31/12/2013	réponse de la DDTM à notre courrier
14/01/2014	copie au maire de La Tranche de la réponse de la DDTM
16/01/2014	mise en ligne des photos suite aux gros coefficients de début janvier
21/01/2014	réponse du maire à notre envoi de la réponse de la DDTM
25/01/2014	envoi et mise en ligne du bulletin annuel ainsi que des courriers aux Institutionnels (DDTM et Mairie)
30/01.2014	mise en ligne de la réponse du maire concernant l'érosion marine
31/01/2014	mise en ligne des photos suite au fort coup de vent
20/03/2014	mise en ligne des photos suite aux gros coefficients de février-mars
21/04/2014	mesure du recul de la dune ouest par Patrick Ragot et Gilles Goblet
31/05/2014	réunion des parcs en mairie
09/07/2014	mise en ligne de l'invitation à l'Assemblée Générale du 9 août 2014

2.3. Réunions et entretiens depuis l'Assemblée Générale 2013/2014

Réunions avec la municipalité :

Le 28 octobre 2013, les représentants des Parcs ont été reçus en Mairie par M. KUBRYK, Maire, accompagné de MM. Dominique GONNOT – 1er Adjoint, Christian DANIGO adjoint, DUPUY directeur des services techniques et Mme GRONDIN assistante de Direction.

Le 31 mai 2014, seconde réunion avec les représentants de la Mairie (M. Serge KUBRYK - Maire, M. Dominique GONNOT – 1er Adjoint, M. Jacques GAUTIER – 3^{ème} Adjoint, M. Jacques FLATIN – 5^{ème} Adjoint, M. Philippe BRULON – Conseiller Municipal délégué, M. DUPUY – Directeur des Services Techniques, Mme GRONDIN –Assistante de Direction)

L'Association du Parc du Rocher était représentée à ces deux réunions par Gilles GOBLET et Alban BLANCHARD.

Ont été abordés principalement les points suivants :

2.3.1 - Défense du littoral et protection des dunes :

M. GONNOT livre son constat concernant l'état de la côte après les tempêtes de l'hiver : « *la commune a subi peu de dégâts et a été moins touchée que d'autres secteurs de Vendée...* ».

Commentaire pour nous étonnant parce que contraire aux constations que nous avons faites sur notre front de mer ; vous en avez eu les images sur notre site Internet.

. Etude hydro-sédimentaire : pas de nouvelle décision.

. Protection du cordon dunaire :

- Maintien des ganivelles en pied de dune pour stabiliser et préserver la végétation.
- les ganivelles enlevées au Parc du Rocher seront remplacées par des fils lisses sur le secteur de la résidence « Eden », et devant le terrain « Steinberg ».
- brèche sur la protection du GCU, la mairie doit attendre la clôture de la procédure en cours pour intervenir.
- . Descente 118 : pas de modification d'accès.
- . Descente 117 : en concertation avec les services techniques, une signalisation interdisant le stationnement des véhicules sera installée, les remblais seront enlevés afin d'éviter leur chute et la pollution de la plage, les ganivelles seront étendues ou remises en état, des plantations de végétaux sont envisagées.

. Dunes du Parc du Rocher :

Après les tempêtes à répétition de cet hiver, nous avons mesuré le recul de la dune ouest évalué à 9 mètres en 3 ans sur sa moitié est. A ce rythme le recul pourrait atteindre la 8^{ème} avenue en 4 à 5 ans.

La Municipalité confirme le constat fait par notre association et qu'elle est la cause de soucis sérieux.

M. le Maire rappelle que cette dune est privée et que la commune n'exclut pas son acquisition pour pouvoir intervenir.

Concernant la dune « Eden-La Horde », notre association suggère d'y reconstituer la bande de dune publique et de la protéger par la prolongation de la défense « pieux-paille ».

M. GONNOT explique que la commune ne peut légalement intervenir car la portion concernée est située en limite du domaine privé.

M. le Maire rappelle l'obligation faite aux propriétaires de protéger leur résidence. Seule la pose de ganivelles sera effectuée devant « La Horde ».

. Zone de la Belle Henriette :

Le dégraissement important de La Belle Henriette, avec entrée du courant de mer, pose les plus gros problèmes.

Une brèche a été ouverte et les courants dans cette zone sont puissants.

Le confortement de la digue va nécessiter des travaux qui ont été prévus au budget. Ces travaux concerneront dans un premier temps la partie la plus sensible, et ne pourront débuter que lorsque la subvention de l'Etat aura été accordée.

Les protections bois-paille seront privilégiées au détriment des enrochements qui n'obtiennent pas l'approbation de l'Etat. La commune est en constante expérimentation s'agissant des solutions envisagées et mises en œuvre.

2.3.2 - Urbanisme et voirie :

Point sur l'avancement du dossier PPRL :

Le Préfet de Vendée a récemment organisé une réunion à ce sujet. Une nouvelle notion d'érosion apparaîtra dans le zonage. Les terrains qui seront situés dans cette zone auront vocation à disparaître dans une centaine d'années. La cote NGF des constructions a été abaissée (3,90 NGF). La Municipalité devait transmettre à l'Etat ses propositions sur le zonage au 30 juin.

Dans cette nouvelle zone, seule la rénovation sera autorisée. Quelques résidences en front de mer devraient être concernées.

Prochaines étapes concernant l'élaboration du PPRL :

Observations de la Municipalité à transmettre aux services de l'Etat pour le 30 juin 2014,
Réunion en Préfecture le 10 juillet
Réunion publique organisée au dernier trimestre 2014
Enquête publique organisée début 2015.

2.3.3 - Projets municipaux - Aménagement urbain :

La commune vient d'acquérir le terrain de l'Hôtel des Pins, et un promoteur négocie le terrain de l'Hôtel du Rêve pour la réalisation d'un projet approuvé par l'Etat.

Sont à l'étude :

- Achat du terrain « Sweety Park »
- Construction d'une « maison de l'observatoire » à la Belle Henriette
- Réflexion sur l'utilisation du terrain de l'Hôtel des Pins à La Grière
- Rénovation du Pavillon de l'Aunis (2016-2017)
- Déplacement des Tennis
- Hôtel le Rêve : un hôtel de 50 chambres devrait être créé
- Création d'un golf (après l'approbation du PLU) sur des terrains non constructibles,
- Création d'une pépinière d'entreprises : l'objectif est de permettre l'implantation d'entrepreneurs
- Résidence Sénioriale
- Exploitation des Floralies sous une autre forme
- Le projet de balnéothérapie redémarre.

Les travaux de voirie du Bd de Lattre, en direction de La Faute, seront réalisés en 2 ou 3 phases.

Les travaux de l'avenue Ste Anne seront engagés après le réaménagement de la cale et du parking paysagé.

Les opérateurs SFR et ORANGE doivent passer en 4G avant l'été 2014.

Par ailleurs, l'installation de la fibre optique est prévue et le Conseil Général doit prochainement fibrer en partie la commune.

2.3.4 - Divers :

- Traitement des chenilles processionnaires : le traitement possible par hélicoptère sera précisé lors de l'AG au mois d'août.
- Afin de limiter le dépôt des sacs d'ordures ménagères au sol, la commune s'est fixé comme objectif de créer une 4^{ème} colonne dans les centres de tri en apport volontaire.
- La numérotation des plages va être modifiée à la demande des services de

l'Etat. Les numéros seront inversés pour uniformiser la numérotation sur l'ensemble du littoral vendéen. Ils seront également géolocalisés afin que les secours puissent les identifier et intervenir plus rapidement

Remarque :

La plupart de ces points a été détaillée dans le bulletin annuel de janvier.

2.4. Les principaux objectifs 2013/2014 décidés par le CA du 23 août 2013

Poursuite de la surveillance de notre trait de côte

Continuer à faire vivre le Site Internet pour améliorer la diffusion des informations.

Poursuite de l'édition du bulletin annuel en complément du site Internet.

2.4.1 Surveillance de notre trait de côte

Surveiller, en particulier lors des fortes marées ou des coups de vent, la tenue des défenses et le recul de la dune.

Ceci a justifié les courriers, dont vous avez eu copie, envoyés à la DDTM et à la Mairie concernant la vulnérabilité de la dune ouest. De même en ce qui concerne la dune « Eden-La Horde » (voir ci-dessus le CR des réunions en mairie).

- Risque GCU

La situation n'a pas évolué depuis l'an dernier.

La Mairie et le GCU sont en contentieux, une procédure est en cours.

2.4.2- Site Internet - Alertes News

Le Site Internet de l'Association www.parcdurocher-lagriere.fr est le lien privilégié de l'association avec ses adhérents, les tenant au courant quasiment en temps réel des événements concernant le parc et La Tranche.

Les deux tiers des adhérents ont donné leur adresse électronique et reçoivent donc un message de mise en ligne de toute nouvelle rubrique.

Nous suggérons à ceux qui ne l'ont pas encore fait, de nous communiquer leur adresse e-mail, étant bien entendu que celle-ci ne sera exploitée que par le comité de rédaction.

2.4.3 - Sécurité

Le 26 novembre 2013, une réunion sur place entre Gilles GOBLET et Monsieur DUPUY, Directeur des Services Techniques, a permis de faire l'inventaire des travaux concernant les descentes et l'implantation des ganivelles ou poteaux

La plupart d'entre eux ont été réalisés :

Descente 117 (maintenant 38) face à la 1ère Avenue :

Une signalisation interdisant le stationnement des véhicules a été installée, les remblais enlevés afin d'éviter leur chute et la pollution de la plage, les ganivelles ont été étendues ou remises en état. Par contre le revêtement de la descente elle-même reste quelque peu dégradé.

Descente 118 (maintenant 37) : abimée par les grandes marées d'automne et de début d'année, elle a été remblayée avant la saison.

La pose de poteaux + 3 fils lisses en protection de dune, devant la résidence "ÉDEN" et "LA HORDE" pour rejoindre la protection en pieux de châtaignier devant la propriété "COSSON", a été réalisée.

2.4.4 Bulletin annuel

Le bulletin annuel de l'association vous a été envoyé en janvier. A mi-chemin entre les Assemblées Générales, il permet de vous informer sur l'état du parc et du trait de côte ainsi que des dernières actions menées par l'Association. Il nous tient également au courant de ce qui se passe à La Tranche : travaux d'aménagement, événements culturels etc.

Le CA remercie Mme Montalétang pour son implication dans la construction de ce bulletin.

2.4.5 Divers

Un courrier a été envoyé en direction d'Orange, relatant les dysfonctionnements et la vétusté du réseau téléphonique dans le parc. Il n'y a pas eu de réponse mais il semble y avoir eu des interventions ponctuelles sur quelques répartiteurs intermédiaires.

3. DEBAT ET VOTE SUR LES DEUX RAPPORTS

Le débat est ouvert et porte sur la protection de notre trait de côte, en particulier la dune ouest dite « Steinberg ».

M. OLIVIER prend la parole et remercie le Président pour son action mais souligne que les informations concernant les risques encourus par notre parc devraient avoir une diffusion plus large. Il suggère d'utiliser la presse ; ce serait un moyen de pression vis-à-vis des pouvoirs publics.

Mme DUDZIAC mentionne son expérience avec l'inertie des pouvoirs publics. Il faut utiliser tous les moyens de diffusion ... Il faut foncer !

M. VILLETTE pose la question de savoir s'il y a des précédents juridiques qui auraient entraîné leur condamnation, concernant des décisions non prises par les municipalités.

M. Patrice AURAY soumet l'idée d'une intervention juridique de l'association à l'encontre du propriétaire privé, avec l'argument que la non protection de sa propriété dévalue les propriétés du Parc.

En réponse, Le Président Raymond PILET soumet à l'Assemblée la constitution d'un groupe de recherche juridique : « qui doit faire quoi ? ».

Mme Dominique RAINETEAU pose la question de savoir si le propriétaire serait responsable dans le cas d'un effondrement de la dune ouest entraînant une perte humaine.

Mme DUDZIAC mentionne les modifications du climat avec comme constat que la nature nous domine.

Une adhérente pose la question du rachat de la dune pour un euro symbolique.

M. Olivier ROGER dit que M. le Maire pourrait faire pression sur M. Steinberg pour vendre, voire entamer une procédure d'expropriation

M. OLIVIER suggère une intervention auprès de M. Le Préfet et se propose à mener cette action.

Le Président dit qu'effectivement il ne faut exclure aucune démarche et rappelle l'action entreprise concernant les bouchots qui a abouti.

M. ERHAT pose la question du coût d'une défense de la dune Steinberg qui serait pris en charge par les propriétaires du Parc. La question serait à poser à M. le Maire.

Les adhérents sont appelés à voter sur le rapport moral puis le rapport d'activité. Ces deux rapports sont approuvés par vote à main levée :

Rapport moral : Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : Unanimité des votes exprimés

Rapport d'activité : Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : Unanimité des votes exprimés

4. RAPPORTS FINANCIERS

Le Trésorier, Francis OGIER, présente les comptes de l'Association, lesquels sont distribués en séance à chaque participant.

4.1 Bilan 2013

I – COMPTE de RESULTAT

PRODUITS----- **1 818,58 €**

- Cotisations des adhérents (141 adhésions) 1 692,00 €
- Cotisations 2012 reçues en 2013 48,00 €
- Produits financiers..... 78,58 €

CHARGES----- **940,70 €**

- Pot de l'amitié 367,79 €
- Fournitures de bureau..... 78,10 €
- Affranchissements 122,50 €
- Imprimerie/photos 200,69 €
- Forfait téléphone..... 100,00 €
- Site internet 71,62 €

940,70 €

RESULTAT de L'EXERCICE----- **877,88 €**

II – BILAN au 31 décembre 2013

ACTIF

Crédit Agricole C/C 1831,23 €

Crédit Agricole Livret 4789,31 €

TOTAL ----- 6 620,54 €

PASSIF

Report à nouveau 5742,66 €

Résultat 2013 877,88 €

TOTAL ----- 6 620,54 €

Le bilan 2013 est soumis au vote des adhérents.

Il est approuvé par vote à main levée :

Contre :	0	
Abstention :	0	
Pour :		Unanimité des votes exprimés

4.2 Prévisionnel 2014

Le Trésorier présente le budget prévisionnel :

PRODUITS----- 1.692.00 €

- cotisations 2014 escomptées des adhérents
(141 adhésions) 1.692.00 €

CHARGES ----- 1.800.00 €

- Pot de l'amitié 500,00 €
 - Fournitures de bureau 250,00 €
 - Affranchissements 300,00 €
 - Imprimerie, photos 300,00 €
 - Forfait téléphone 100,00 €
 - Site internet 100,00 €
 - Dépenses exceptionnelles 250,00 €

1.800,00 €

RESULTAT PREVISIONNEL ----- -108.00 €

Le budget prévisionnel 2014 se révélerait légèrement déficitaire.

Il est soumis au vote des adhérents.
Il est approuvé par vote à main levée :

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	Unanimité des votes exprimés

4.3 Cotisation 2014

Le Trésorier propose ensuite, par un vote à main levée et conformément à l'avis du Conseil d'Administration, que la cotisation 2014 soit maintenue à 12 euros.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

5. SOUHAITS DE L'ASSEMBLEE POUR LA PERIODE 2014-2015

La parole est donnée à l'assemblée :

- Mme DUDZIAC s'interroge sur l'objet du relevé topographique dans le Parc qu'elle a constaté. Un adhérent dit avoir questionné le géomètre : ça concernerait un projet d'enfouissement des lignes électriques.
- M. SALMON souhaiterait l'installation d'un banc au bout de la 2^e avenue.
- Mme RENAUDIN fait part de l'inondation qu'elle a subie suite aux fortes pluies. L'eau vient de la rue où l'absorption du regard existant est insuffisante.

6. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est renouvelé par tiers chaque année, conformément aux statuts.

Les administrateurs dont le mandat arrive à expiration cette année sont :

- Monsieur René BLANC
- Monsieur Alban BLANCHARD
- Monsieur Roland GAREAU
- Madame Dominique RAINETEAU
- Monsieur Hilaire RONDEAU

Le Président informe l'Assemblée qu'il y a toujours 5 postes d'administrateurs à pourvoir.
Les administrateurs sortants ont renouvelé leur candidature. Aucune autre candidature ne s'est manifestée. Ils ont adressé au Président leur candidature 48 heures avant l'élection, comme l'exigent les statuts de l'association et se présentent devant l'Assemblée :

- Monsieur René BLANC
- Monsieur Alban BLANCHARD
- Monsieur Roland GAREAU
- Madame Dominique RAINETEAU
- Monsieur Hilaire RONDEAU

Il est procédé au vote à bulletin secret :

- Nombre de présents et/ou représentés : 100 émargements
- Nombre de votants : 100
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 100

Ont obtenu dans l'ordre de présentation du bulletin de vote (tiré au sort) :

- Dominique RAINETEAU 100
- René BLANC 99
- Roland GAREAU 100
- Alban BLANCHARD 100
- Hilaire RONDEAU 100

Sont donc élus administrateurs de l'Association du Parc du Rocher :

- Dominique RAINETEAU
- René BLANC
- Roland GAREAU
- Alban BLANCHARD
- Hilaire RONDEAU

7. DEBAT AVEC LES REPRESENTANTS DE LA MAIRIE

Le Président, Raymond PILET et l'Assemblée accueillent Monsieur Serge KUBRYK, Maire, Monsieur Dominique GONNOT, 1^{er} adjoint et Monsieur Jacques GAUTIER, 3^e adjoint. Monsieur le Maire salue l'Assemblée et la remercie pour son invitation.

Il invite ensuite l'Assemblée à s'exprimer.

Une demande est faite de faire le point sur des projets en cours.

- Le ponton : la mairie devait être propriétaire pour envisager des travaux ; un accord a été obtenu en mai. L'appel d'offre a été lancé. Le démarrage de la construction est prévu en septembre 2014. Le ponton devrait être opérationnel l'année prochaine.

- Le port à sec : le dossier est en cours et il devrait être ouvert l'année prochaine.

Le Président Raymond PILET rappelle le débat de l'Assemblée sur la protection de la dune ouest. Il fait remarquer que ce n'est pas sérieux d'attendre sa disparition pour agir. Lors du débat avec l'Assemblée, il a été suggéré une procédure d'expropriation. Quel est le coût d'une protection pieu paille ?

Monsieur le Maire répond qu'une solution devrait être trouvée : il a fait une proposition de rachat du terrain à Monsieur Steinberg. Il attend sa réponse ; « *la balle est dans son camp* ». Il indique que ce terrain est en zone d'érosion rouge et donc qu'il ne vaut rien. L'étude du zonage de la commune n'est pas actuellement rendue publique. La municipalité a contesté certaines définitions de zones. Une enquête publique aura lieu en 2015.

Le Président fait une demande officielle à Monsieur le Maire pour réaliser une défense devant les propriétés Eden La Horde.

Monsieur GONNOT dit avoir regardé avec intérêt les photos du panneau d'affichage mais répond qu'il ne peut pas l'également intervenir.

Il indique avoir vu le propriétaire cet hiver. Il lui a été demandé de faire un complément de défense.

M. MARTI pose la question du coût du mètre linéaire de la protection pieu paille.

Cela dépend en particulier de la profondeur d'enfoncement des pieux (entre 800 et 1200 € du mètre).

Mme DUDZIAC interroge le maire sur les impôts ; celui-ci répond qu'il s'est engagé lors de la campagne des élections municipales à une baisse de 2% par an pour ce qui concerne la part municipale.

Monsieur le Maire mentionne qu'il a lancé l'étude d'un réseau d'eaux pluviales. Le financement étant impossible à assumer par la ville, il a demandé à Véolia d'étudier la possibilité de le réaliser en contre partie d'une concession.

Si ce réseau est réalisé, il y aura une conséquence sur le montant des impôts.

Mme RENAUDIN, au 30 de la 1^{ère} avenue, rappelle l'inondation qu'elle a subie. L'eau vient de la rue où l'absorption du regard existant est insuffisante. M. le Maire s'engage auprès d'elle de faire réaliser un nouveau puits perdu.

Question sur le traitement des chenilles.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est plus autorisé de traitement par voie aérienne.

Un traitement à l'aide d'un engin avec un bras d'une hauteur de 30 m est prévu pour chaque arbre si l'accès est possible. Le coût est fonction du nombre d'arbre à traiter.

Il est nécessaire de s'inscrire en mairie. Le traitement se fera en septembre-octobre.

Monsieur GAUTIER énumère d'autres moyens individuels de lutte comme la pose de piège à phéromones, de couronnes à installer sur le tronc qui tuent les chenilles lorsqu'elle quitte leur nid.

Monsieur le Maire aborde les autres projets :

Il rappelle les aménagements qui figurent ci-dessus dans le compte rendu des réunions de parcs.

- l'établissement thermal : le projet est relancé mais rien n'est encore sûr.

Il devrait être réalisé pour fin juin 2015.

- la rue Victor Hugo du centre ville sera refaite.

- Le pavillon de l'Aunis sera rénové ainsi que le parking à proximité.

- Mme DUDZIAC revient sur la priorité de sortie de parc ; le risque d'accident est important étant donné le manque de visibilité de cette priorité pour les véhicules circulant sur l'avenue De Lattre de Tassigny. Elle avait suggéré la pose d'un feu rouge clignotant.

Le problème de la visibilité en sortie de la 3^e avenue est évoqué. Les cyclistes qui arrivent de la piste partagée sont vus trop tard. Monsieur le Maire essaiera de trouver une solution.

- Observatoire du littoral :

Monsieur GONNOT annonce que ce projet ne peut continuer tel que prévu, certaines communes voisines, avec le changement de municipalité, ayant opté pour le projet « Littoralis ».

Ce projet est plus un lieu de mémoire alors que l'observatoire du littoral est à but scientifique. Le projet est en discussion au niveau du Conseil Général.

Le Président Raymond PILET fait observer qu'il est difficile au public d'accéder aux différentes études hydro-sédimentaires.

Monsieur GONNOT précise que les résultats de ces études appartiennent à ceux qui les ont commanditées. C'est à eux de décider de leur diffusion.

- Site de la Belle Henriette :

Le site est classé réserve naturelle au plan national.

Les passages sont interdits lors des forts coefficients.

Les chasseurs organisent des visites guidées de la lagune.

Il est prévu la remise en état de la digue depuis le camping de la Belle Henriette jusqu'au camping des Prises ainsi que des protections perpendiculaires à la mer (merlons) mais la municipalité n'a pas encore reçu le feu vert.

M. Christian BRUN (au 15 de la 2^è avenue) souhaite le déplacement d'un miroir mis en place récemment rue de la Pomme de Pin ; il donne juste en face de ses fenêtres.

Monsieur le Maire dit qu'il demandera aux services municipaux d'intervenir.

L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée à 12h45.

Les élus présents font part à Raymond PILET du plaisir qu'ils ont eu, toutes ces années, de travailler avec lui comme président et le remercient pour son efficacité dans le travail accompli.

Le Président remercie les membres présents à l'Assemblée pour leur participation et les invite tous à partager le verre de l'amitié.